

Menace sur le paiement du salaire des enseignants

Les agents CGSP chargés de payer le salaire des 140.000 professeurs sont en grève ce mercredi. Des retards dans les versements sont annoncés.

La CGSP-Enseignement a adressé aux professeurs un message exempt de toute ambiguïté : ils doivent s'attendre à « des aléas quant au paiement des salaires de novembre et décembre ainsi que celui de la prime de fin d'année ». En cause, un mouvement de grève mené par les agents de la CGSP-Administrations/Ministères qui sont chargés de verser traitements et primes aux enseignants. Anne-Marie Vanhooren, permanente syndicale affirme : « Les agents sont très impliqués

dans leur travail pour que leurs clients perçoivent leur salaire en temps et heure, c'est vraiment en désespoir de cause qu'ils

partent en action, parce qu'ils n'en peuvent plus. » Les grévistes disent être confrontés à une surcharge de travail excessive. Le syndicat estime ainsi que la récente réforme des titres et fonctions a augmenté de plus de 30 % la masse de travail des agents. L'inefficacité du système informatique dont ils disposent aggraverait les choses.

La CSC s'est désolidarisée de ce mouvement qui inquiète les professeurs. Xavier Lorent (CSC Administrations) dit « partager largement les revendications » du syndicat socialiste, mais pas le timing des actions. Il explique : « Il aurait fallu d'abord interpeller le gouvernement. Et puis, nous n'avons pas envie d'être instru-

mentalises alors que, personnellement, j'ai le sentiment que la CGSP veut viser la ministre Schyns. »

André Flahaut, en charge de la Fonction publique pour la Fédération Wallonie-Bruxelles s'étonne du mouvement de grève : « Nous avons pris le problème à bras-le-corps mais pas n'importe comment. Nous n'avons pas, par exemple, ajouté du personnel là où ce n'était pas nécessaire. Une certitude : ni la ministre Schyns ni moi-même ne sommes distraits de ce dossier. » Le socialiste se veut rassurant : « Il n'y a pas péril pour les traitements de novembre, de décembre ou pour la prime de fin d'année. Sauf si la CGSP décrétait une grève générale. » ■

Le service qui paie le salaire des profs part en grève

ENSEIGNEMENT La CGSP fait peser une menace sur les traitements et primes

- Les agents CGSP chargés de payer le salaire des profs seront en grève ce mercredi.
- Avec des conséquences surtout sur le salaire des temporaires.
- D'autres actions sont prévues.

Pour celles et ceux qui seraient touchés par ces retards de paiement, je rappelle que chaque pouvoir organisateur a normalement un service social pour envisager des avances de traitement. » Le message adressé par la CGSP-Enseignement aux profs a le mérite d'être clair : « Il y a un risque d'impact sur le paiement des prochains traitements, en particulier ceux des temporaires. » Le syndicat soutient en fait le mouvement d'humeur des agents chargés de payer le salaire des 140.000 enseignants de la Communauté française, des agents affiliés au syndicat sœur CGSP-Administrations/Ministères.

Ce mercredi, c'est jour « de liquidation » mais il sera marqué par une journée de rassemblement couverte par un préavis de grève, avec « des aléas quant au paiement des salaires de novembre et décembre ainsi que celui de la prime de fin d'année ». Car ce mercredi sera peut-être suivi par d'autres arrêts de travail annonce le syndicat, autour du 15 décembre par exemple, autre jour « de liquidation ».

Sur la plateforme Enseignons.be, la nouvelle a fait mouche ces derniers jours, déclenchant des milliers de réactions, partages et autres commentaires. Entre les « Au final ça va pénaliser les enfants et les familles pour Saint-Nicolas, Noël, les fêtes... » et les « Peut-être que si nous les soutenions en marquant notre solidarité, cela aurait du poids »... Les enseignants sont très partagés. Jonathan Fischbach, responsable de la plateforme, analyse : « Parler de grève, c'est un bon moyen de faire réagir les enseignants, de transformer cette réaction en une forme de pression sur le gouvernement. Il y a derrière cela une stratégie syndicale. »

Anne-Marie Vanhooren, permanente CGSP-AMio ne dit pas autre chose : « Les agents sont très impliqués dans leur travail pour que leurs "clients" perçoivent leur salaire en temps et heure, c'est vraiment en désespoir de cause qu'ils partent en action, parce qu'ils n'en peuvent plus. »

Le syndicat insiste sur la charge de travail supplémentaire liée à la récente réforme des titres et fonctions

Ils n'en peuvent plus de quoi au juste ? D'abord et avant tout de la surcharge de travail. Ainsi certains n'auraient « que » quelques centaines de dossiers à traiter alors que d'autres doivent en gérer un millier. Le syndicat estime qu'une norme raisonnable de dossiers par

agent doit être établie et non une moyenne générale. Il insiste sur la charge de travail supplémentaire (+ 30-35 %) liée à la récente réforme des titres et fonctions et sur l'augmentation du temps nécessaire à la confection d'un dossier (+ 300 % en dix ans). Après la surcharge, il y a l'inefficacité du système informatique. Un système né dans les années 70, amélioré à de multiples reprises, qui nécessite de doubler, voire tripler certains encodages de données.

La stratégie syndicale comporte-t-elle un volet politique, visant par exemple la ministre Schyns (CDH) ? Son cabinet constate en tout cas que la « CSC s'est désolidarisée, peut-être parce qu'elle sait que le gouvernement se préoccupe du problème et a déjà implémenté les premières solutions ». La CSC, précisément, couvre ses membres grévistes mais ne participe pas au mouvement. « On partage largement les revendications mais le timing n'est pas bon, dit Xavier Lorent pour la CSC Administrations. Il aurait fallu d'abord interpeller le gouvernement. Et puis, nous n'avons pas envie d'être instrumentalisés alors que, personnellement, j'ai le sentiment que la CGSP veut viser la ministre Schyns. » Au passage, le syndicat chrétien refuse « de donner l'impression de prendre en otage les enseignants ». Xavier Lorent précise : « Laisser croire qu'ils ne seront pas payés n'est pas exact. Même avec 100 % de grévistes, 90 % des profs seraient payés automatiquement à temps et à heure. » ■

parole d'agent « Je vois régulièrement des collègues craquer »

TÉMOIGNAGE

Des bureaux remplis de dossiers en permanence, l'impression de ne jamais arriver au bout de son travail, des calculs à corriger parfois des années plus tard... Les fonctionnaires affectés au paiement des salaires des enseignants en Belgique francophone se disent à bout. « Je vois régulièrement des collègues craquer et se mettre à pleurer en réunion ou dans leur bureau. La pression est trop importante », avertit Véronique (prénom d'emprunt), qui travaille aux services de paie de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2004.

Véronique souligne trois problèmes.

D'abord, une réglementation complexe : une difficulté qui est directement liée aux statuts des enseignants, « qui comportent de nombreuses spécificités, en comparaison avec d'autres secteurs ». Par exemple, un enseignant nommé au degré inférieur prend des jours de congé pour enseigner dans le degré supérieur : cela se répercute, pour les agents payeurs, en des procédures nombreuses et compliquées : « Il y a une multiplica-

tion des codes, des paiements et des périodes de travail à encoder. Les situations de certains enseignants sont vraiment très compliquées à démêler. »

La fonctionnaire dénonce ensuite un programme informatique vétuste, datant des années septante. « Au fil du temps, il a été « dopé » pour permettre de nouveaux types d'encodages. Mais il y a souvent des problèmes techniques. On se dit que le programme pourrait nous lâcher d'un jour à l'autre. » Une nouvelle interface, plus moderne, est bien en cours de développement depuis 2007. Partiellement utilisée depuis 2012, elle ne permet toutefois pas encore le paiement des salaires, seulement l'encodage des données. Son utilisation vient donc s'ajouter à celle du programme vieux de plus de quarante ans : « Nous devons procéder à un triple encodage : les informations reçues de la part des écoles sont d'abord recopiées par écrit. Ensuite, nous les transposons en codes numériques dans l'ancien programme pour le paiement, puis dans le nouveau programme pour l'encodage. »

Enfin, la fusion des réseaux tiendrait du casse-tête : le travail des services de paie est organisé au sein des provinces et divisé pour chaque réseau (enseignement subventionné ou enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles). Pour simplifier les procédures et alléger les charges de travail, une fusion des réseaux est envisagée. La crainte est que cette fusion ne complique encore davantage la situation : « Dans la Province du Hainaut par exemple (la plus importante en volume de travail), le réseau de l'enseignement subventionné a énormément de difficultés parce qu'il n'a pas assez d'agents et trop de dossier à gérer. Tandis que le réseau de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles a un peu moins de dossiers mais d'autres missions à gérer. Chacun a sa réalité, sa façon de travailler. Je crains qu'avec la fusion, on se retrouve noyé par les problèmes de l'autre. » Pour Véronique, la seule vraie solution reste bien « d'engager du personnel supplémentaire ». ■

CLARA VAN REETH

EN CHIFFRES

132.399

Selon la CGSP, en 2018, il y aura 270 agents pour traiter mensuellement 132.399 matricules, correspondant aux différents personnels de l'enseignement. La moyenne du nombre de matricules par agent sera de 490 mais en appliquant une modulation liée à la complexité de certains dossiers, on arrive à une charge de travail équivalente à 610 matricules.

Ces chiffres restent néanmoins théoriques car compte tenu des absences, certains agents déclarent gérer plus de 900 dossiers, hors modulation.

37

Le temps estimé nécessaire à la confection d'un dossier simple est passé de 12 minutes en 2007, à 37 minutes en 2017.

ANDRÉ FLAHAUT

Pas de péril pour les traitements

Dans ses attributions comme ministre francophone, André Flahaut (PS) a également la Fonction publique.

Vous comprenez le mouvement de grève ?

Je suis respectueux du droit de grève mais je me permets de rappeler toute une série de choses à la CGSP. Nous avons beaucoup écouté le personnel concerné. Après le mouvement de juin 2016, nous avons conclu un premier accord qui porte ses fruits : examiner sur une base objective les charges de travail dans chaque service décentralisé, engager du personnel et des cadres supplémentaires tout en avançant certains engagements de 2018 en 2017 par exemple. Sans compter l'engagement de

89 personnes pour l'encodage des pensions. Enfin, l'organisme qui s'occupe de l'informatique a été renforcé pour pouvoir mettre en œuvre le nouveau logiciel intégré dès janvier.

Tout va bien donc ?

Nous avons pris le problème à bras-le-corps mais pas n'importe comment. Nous n'avons pas, par exemple, ajouté du personnel là où ce n'était pas nécessaire. Une certitude : ni la ministre Schyns ni moi-même ne sommes distraits de ce dossier.

Les salaires seront payés ? Il faut couper les ailes à un canard : il n'y a pas péril pour les traitements de novembre, de décembre ou pour la prime de fin d'année. Sauf si la CGSP décrétait une grève générale, alors ce serait sa responsabilité. Je sais qu'il y a des personnes qui ne sont pas tout à fait mal dans leur peau quand le chaos est créé...

E.B.